Le Sud-Ouest
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA22 220363 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA22 220363 visant à autoriser l'usage « activité communautaire » et le retrait d'un logement au rez-de-chaussée pour le bâtiment sis au 1858-1862 rue Jolicoeur (lot 1 436 662 du cadastre du Québec) (dossier 1228678014) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 14 novembre 2022, le premier projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **28 novembre 2022, à compter de 18 h,** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de résolution vise à autoriser l'usage « activité communautaire » et le retrait d'un logement au rez-de-chaussée pour le bâtiment sis au 1858-1862 rue Jolicoeur (dossier 1228678014), et ce, malgré les articles 137 (usage) et 151.0.1 (réduction du nombre de logement dans un bâtiment existant de 3 logements et plus) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0126 ainsi que les zones contiguës 0124, 0128, 0131, 0141, 0152, 0170, 0183, 0188, 0594 et 0595 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :

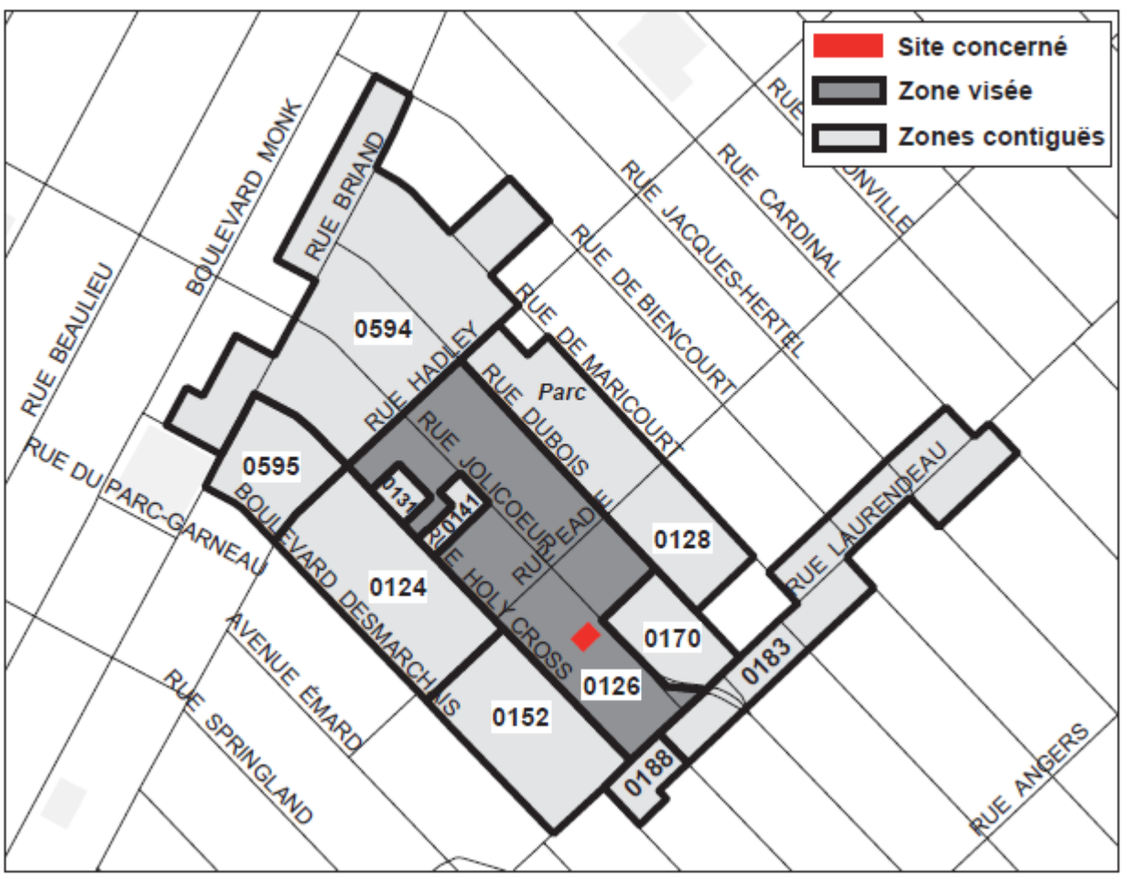

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

Ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques .

FAIT à Montréal, le 16 novembre 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire